

55 (XX). Campagne mondiale pour l'alphabétisation universelle 32/

La Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient,

Ayant étudié le rapport présenté par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture concernant l'alphabétisation des adultes et le développement économique et social (E/CN.11/654),

Notant avec inquiétude que sur le total de 700 millions d'adultes présumés illettrés que l'on comptait dans le monde au milieu du siècle, 75 p. 100 environ vivaient en Asie, et que malgré l'extension du système scolaire, le nombre d'adultes illettrés augmentait encore dans certains pays d'Asie du fait de l'accroissement accéléré de la population,

Convaincue que l'enseignement est un élément essentiel de la croissance économique et du progrès social et que, notamment, l'alphabétisation généralisée des masses est la condition indispensable du succès des plans nationaux de développement économique,

Rappelant la conclusion des Ministres de l'éducation des pays d'Asie membres de l'UNESCO à la réunion organisée conjointement par la CEAE0 et l'UNESCO à Tokyo en 1962, selon laquelle tous les pays d'Asie devraient incorporer dans leurs plans de développement national un programme complet d'enseignement,

1. Prend note de la résolution 1937 (XVIII) de l'Assemblée générale;
2. Exprime l'espoir que l'Organisation des Nations Unies et les Etats Membres trouveront des ressources suffisantes pour lancer la campagne mondiale pour l'alphabétisation universelle;
3. Recommande aux gouvernements :
  - a) De prendre des mesures pour accroître le nombre des écoles et développer l'enseignement supérieur, et de prévoir en outre, dans leurs plans de développement national, des dispositions appropriées en vue de l'élimination progressive de l'analphabétisme des masses;
  - b) De dresser à cette fin des programmes nationaux d'alphabétisation visant à améliorer l'enseignement et à intensifier la formation technique et professionnelle des adultes, compte tenu des impératifs du progrès social et économique et des priorités pertinentes.

311ème séance,  
17 mars 1964.

32/ Voir par. 466.